

Image not found or type unknown



## m'expliqué le droit du partage de l'autorité parentale

Par **souhail25**, le **05/04/2013** à **09:33**

bonjour j'aimerais bien avoir une idée général sur le partage de l'autorité parentale pour une mère en France et père en Algérie merci

Par **youris**, le **05/04/2013** à **10:51**

bjr,

en france l'autorité parentale est attribuée conjointement aux deux parents.

le retrait total ou partiel de l'autorité parentale ne peut être ordonnée que par un tribunal.

Chacun des parents doit contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant.

cdt